

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2020

LUTTE CONTRE LA MORT SUBITE ET PREMIERS SECOURS - (N° 2363)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

TITRE

Après le mot :

« à »,

rédigé ainsi la fin du titre de la proposition :

« créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.